

Paris, le 29 avril 2016

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les sites vantant les mérites d'un algorithme et renvoyant vers des plateformes de trading, et notamment le logiciel Preditrend

L'AMF attire l'attention du public sur une vaste communication concernant le logiciel « Preditrend » largement diffusée par courriels, sur les réseaux sociaux. L'AMF appelle les particuliers à la plus grande vigilance.

Une campagne de communication intitulée « Preditrend » touche depuis plusieurs semaines, via des campagnes de courriels et d'interview ou des publicités sur les réseaux sociaux, de très nombreux particuliers. Elle se présente comme une « garantie d'apport d'argent ». Elle met en avant les différents arguments : « Le taux de réussite est de 70% », « Le taux de succès moyen est monté jusqu'à 75% » et « Plus de 3 transactions sur 4 sont censées engendrer un profit ».

A travers plusieurs sites internet (notamment predi-trend.com, preditrend.com et starupf5.com), les internautes sont en réalité invités à miser sur des options binaires. Ces sites renvoient et/ou sont liés à la société de droit chypriote WGM Services Ltd sous la marque commerciale Eztrader, récemment sanctionnée par la Cysec, son autorité de contrôle.

En raison du caractère très risqué des offres proposées (options binaires) mais également du déséquilibre des communications, l'AMF appelle les particuliers à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre « Preditrend » et plus largement à tous les sites qui vantent les mérites d'un algorithme en renvoyant vers une plateforme de trading en ligne.

L'AMF rappelle enfin aux investisseurs d'appliquer avant tout projet de placement les conseils de vigilance suivants :

- aucun discours commercial ne doit faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé ;
- obtenez un socle minimal d'informations sur les sociétés ou intermédiaires qui vous proposent le produit (identité sociale, pays d'établissement, responsabilité civile, règles d'organisation, etc.) ;
- interrogez la société ou l'intermédiaire sur l'étendue de votre responsabilité juridique en souscrivant à son offre ;
- posez-vous la question de savoir comment est réalisée la valorisation du produit proposé (prix d'achat ou prix de vente) et renseignez-vous précisément sur les modalités de revente du produit.

Vous avez des questions ? Vous pouvez contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

A propos de l'AMF :

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org



Suivez-nous sur Twitter https://twitter.com/AMF_actu



Suivez nous aussi en vidéos sur notre chaîne [Youtube](https://www.youtube.com/AMF)